



Ragondin

(*Myocastor coypus*)

Interventions de gestion du Ragondin par l'association départementale des piégeurs agréés de la Gironde

Association départementale des piégeurs agréés de la Gironde (ADPAG)

- Association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement, créée en 1997.
- Principales missions :
 - représenter les piégeurs agréés du département de la Gironde (33) auprès des instances administratives, professionnelles et cynégétiques ;
 - encadrer et informer les piégeurs agréés sur la réglementation et la sécurité ;
 - gérer les captures des animaux classés nuisibles.
- Contact : Gérard Delas - gerard.delas@club-internet.fr.

Site d'intervention

- L'ADPAG représente les piégeurs agréés (bénévoles et professionnels) de Gironde qui interviennent sur les communes du département.
- L'association coordonne le piégeage par la signature de conventions avec différents types de structures (communes, communauté de communes, syndicats de bassin versant, exploitations agricoles, communauté urbaine de Bordeaux, Conseil général, etc.).
- Le piégeage du Ragondin est réalisé en Gironde depuis 1997. Durant la saison 2011-2012, le piégeage a été réalisé par des piégeurs agréés sur 263 des 542 communes du département.
- Les pièges sont généralement posés à proximité des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) au niveau des berges, et ce conformément à la réglementation en vigueur (arrêté préfectoral annuel).

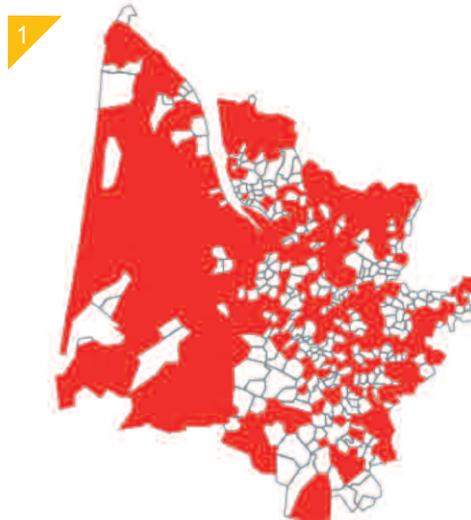
Nuisances et enjeux

■ Impacts sur l'écosystème

- Consommation de macrophytes aquatiques et des racines et écorces d'arbustes présents sur les berges en hiver.
- Fragilisation des berges par le creusement de terriers et la consommation des arbustes en berges.

■ Impacts sur la santé

- Transmission possible de la leptospirose à l'homme et au bétail.



1- Répartition des communes de Gironde sur lesquelles le piégeage du Ragondin est réalisé par des piégeurs agréés.

■ Impacts sur l'agriculture

- Consommation de céréales cultivées (blé, maïs, etc.).

Interventions

- L'ADPAG encadre le piégeage des piégeurs agréés en Gironde et réalise un bilan annuel du piégeage du Ragondin grâce aux informations récupérées auprès de ces piégeurs. Le piégeage est déclaré dans la mairie de chaque commune.
- Piégeage :
 - interventions réalisées toute l'année avec un bilan fin juin ;
 - utilisation de cages-pièges à une entrée ;
 - appâtées avec des pommes, des carottes ou du maïs ;
 - munies de trous (5 x 5 cm) pour le Vison d'Europe (ouverts obligatoirement d'avril à juillet inclus à moins de 200 m des zones humides) comme préconisé par l'arrêté préfectoral ;
 - fournies par l'ADPAG ;
 - relevés effectués tous les jours conformément à la réglementation en vigueur.
- Synthèse des captures :
 - réalisée à partir des fiches « bilan des captures effectuées » envoyées par courrier fin juin aux piégeurs ;
 - récolte de données sur les captures des animaux nuisibles dont le Ragondin : nombre par commune d'animaux capturés espèce par espèce (espèces classées nuisibles et autres espèces relâchées).

- Évaluation de l'effort de piégeage : à partir des fiches « bilan de la pression de piégeage » envoyées par courrier postal et calculé en nombre cumulé de jours de piégeage et en nombre de pièges posés par commune.

Résultats et bilan

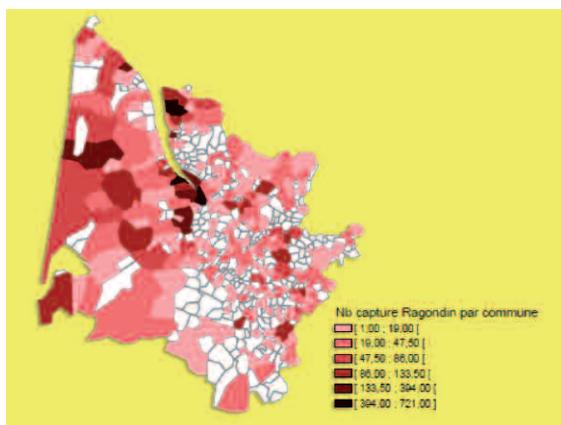
■ Résultats de la saison 2012/2013

- 1 118 bilans renvoyés par les piégeurs.
- 9 813 ragondins capturés sur 261 communes du département soit 706 925 ha.
- 357 piégeurs agréés impliqués.
- 28 ragondins capturés en moyenne par piégeur.
- 235 769 jours de piégeage cumulés sur tout le département.

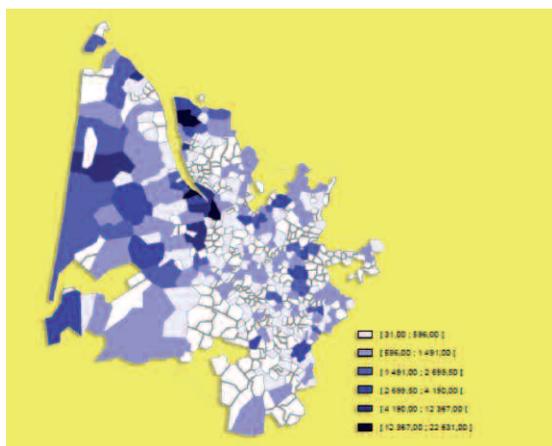
■ Bilan

- Augmentation globale du nombre de ragondins capturés probablement liée à l'augmentation du nombre de piégeurs.
- Diminution à partir de 2009 du nombre total de captures et du nombre de ragondins capturés par unité de 100 ha.
- L'ADPAG a choisi de calculer la densité de ragondins par unité de superficie de 100 ha car cette échelle semble représenter le domaine vital de l'espèce.
- Coût des interventions depuis 2006 : 50 000 € en matériel et 30 000 € en dédommagement de piégeurs (prime à la capture de 3 € par animal) et fonctionnement.
- Difficulté rencontrée : vol ou détérioration du matériel de piégeage.

Nombre moyen de ragondins capturés sur 100 ha par commune pour la saison 2011/2012.



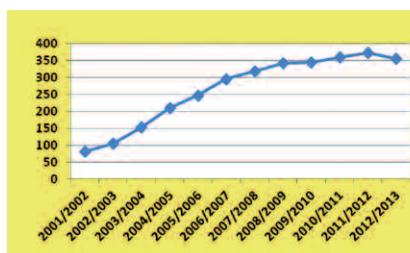
Nombre de jours de piégeage cumulés par commune pour la saison 2012/2013.



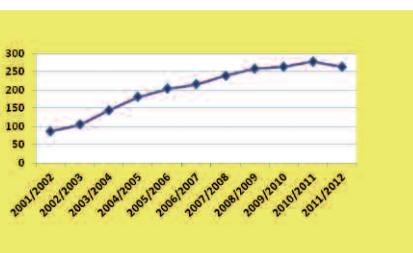
- 2- Ragondin sur une berge.
 3- Ragondin capturé dans une cage-piège.
 4- Cage-piège à Ragondin avec des ouvertures pour Vison d'Europe.



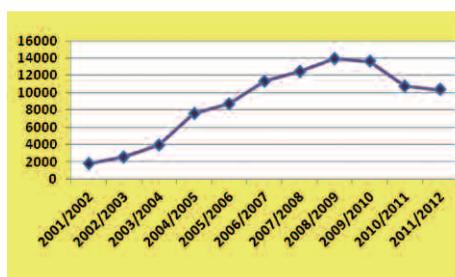
Évolution du nombre total de piègeurs de 2001 à 2013.



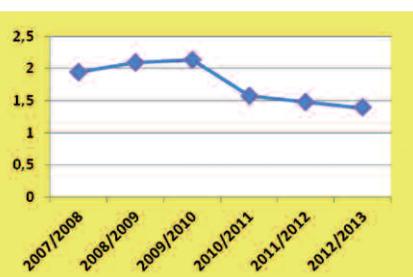
Évolution du nombre de communes dans lesquelles au moins un Ragondin a été capturé de 2001 à 2013.



Évolution du nombre annuel de ragondins capturés de 2001 à 2013.



Évolution du nombre moyen de ragondins capturés par unité de 100 ha de 2007 à 2013.



Valorisation des actions

- Remise à niveau obligatoire (technique et réglementaire) et sensibilisation des piègeurs agréés tous les cinq ans dans des centres de formations agricoles.
- Diffusion sur le site internet de l'ADPAG du bilan annuel de piégeage de ragondins et d'informations sur les formations et remise à niveau des piègeurs.

Perspectives

- Étudier et déterminer les causes de la diminution des populations de Ragondin (en cours) : pression de piégeage, conditions météorologiques, etc.
- Pérenniser les interventions de piégeage du Ragondin par l'emploi d'un chargé de mission afin de poursuivre les actions et assurer la coordination du piégeage bénévole.

Rappel sur la réglementation

- Espèce nuisible sur l'ensemble du territoire métropolitain (arrêté ministériel du 24 mars 2012).
- Espèce nuisible aux végétaux et soumise à lutte obligatoire (arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié par l'arrêté ministériel du 25 août 2011).
- Modalités de contrôle des populations de ragondins et de rats musqués fixées par l'arrêté du 6 avril 2007.
- Modalités du piégeage des animaux classés nuisibles fixées par l'arrêté du 27 juin 2009, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011.

Rédaction : Sandra Fernandez, Irstea

Pour en savoir plus

- Site internet de l'ADPAG : <http://www.adpag.fr/>
- ADPAG, avril 2012. Le ragondin en Gironde – Saison 2010/2011.
- ADPAG, avril 2013. Le ragondin en Gironde – Saison 2011/2012.
- ADPAG, mai 2013. Synthèse du piégeage en Gironde – Saison 2011/2012.
- ADPAG, novembre 2013. Synthèse du piégeage en Gironde – Saison 2012/2013.

